



SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

Voix Active SNUipp infos

Numéro

54

du

10/01/11

MEILLEURS VOEUX POUR 2011 !

En ce début d'année, nous présentons tous nos voeux de prompt rétablissement à l'Ecole Publique actuellement atteinte par un grave accès ou plutôt un grave excès de libéralisme.

Bien sûr, nous savons que notre école a de la ressource, en particulier grâce à nous tous, ses enseignantes et enseignants, mais les traitements qu'on lui inflige, à base de saignées répétitives, risquent de l'affaiblir au point qu'elle ne pourra plus rendre efficacement le service qu'elle doit aux enfants de la nation.

Certes, on nous fait miroiter l'arrivée de nouveaux docteurs pour 2012 mais souvenons-nous que parmi ces "docteurs" certains ont été les porteurs des virus (RGPP, LOLF) responsables de l'affection de notre école et par delà de notre société.

2011 verra donc encore des milliers de nouveaux élèves entrer à l'école et autant d'enseignants en partir.

Casse de l'école et des services publics, dislocation des solidarités collectives,... dans un tel contexte, il est primordial de ne pas rester isolé, de recréer du collectif afin de résister.

En 2011 encore, le SNUipp-FSU 34 s'emploiera à créer, avec vous, les occasions collectives de résistance et de défense de l'école et de ses personnels. Nous vous donnons d'ores et déjà un premier RDV le 22 Janvier à l'appel des 25 organisations du collectif « un pays, une école » pour une grande journée de mobilisation

En attendant, toute l'équipe du SNUipp-FSU 34 vous souhaite une très bonne et très heureuse année 2011.

Eric PERLES

Secrétaire départemental adjoint du SNUipp-FSU 34

Le 22 janvier, refusons le budget de pénurie de l'Éducation nationale !

Pour le SNUipp et la FSU, la situation budgétaire, marquée par la suppression de 16 000 postes dont 9 000 dans le seul premier degré et les conséquences qui vont en découler en terme de carte scolaire (- 95 pour l'académie de Montpellier), doit se traduire par des mobilisations à la hauteur des enjeux pour l'éducation. L'objectif est de permettre la mobilisation conjointe de tous les partenaires de l'école, enseignants, parents, citoyens, de façon ambitieuse et massive.

Au sommaire de ce numéro :

Page 1 : éditorial et sommaire

Page 7 : EVS aides à la direction – Privé de public ?

Page 2 : RDV du 22/01 – RISSt de janvier 2011

Page 8 : Prime au recteurs – Stage FSU - Henri Barande

Page 3 à 6 : Dossier « CARTE SCOLAIRE »

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp de l'Hérault. Conformément à la loi du 8 janvier 1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au : SNUipp FSU 34 - 474 Allée Henri II de Montmorency - 34000 Montpellier. Mel : snu34@snuipp.fr - site : <http://34.snuipp.fr>



RDV du 22 janvier

Le collectif « L'Education est notre avenir » dénonce les effets catastrophiques qu'aura la mise en œuvre du budget 2011 pour l'Éducation adoptée par le Parlement. compte-tenu du résultat les organisations membres appellent tous les citoyens de ce pays à un premier acte de refus des conséquences de ce budget, le 22 janvier 2011.



Le budget 2011 prévoit la suppression de 16 000 emplois et n'affiche d'autre ambition pour le système éducatif que la recherche d'économies à partir du dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Pourtant, les effectifs d'élèves vont continuer d'augmenter et la part du PIB français destinée aux enseignements primaires et secondaires a diminué dans la période récente en passant de 4,5% en 1995 à 3,9% en 2006.

Le collectif appelle lycéens, étudiants, parents d'élèves et personnels de l'éducation à participer à la journée nationale de mobilisation du 22 janvier qui prendra des formes variées dans les départements (manifestations, rassemblements, débats). Cette première étape sera, n'en doutons pas, prolongée par d'autres initiatives durant les 2e et 3e trimestres.

Ensemble, refusons les fermetures de classes, la disparition des RASED, les suppressions de places en maternelle, la baisse des dotations des collèges et lycées, le manque d'ambition du plan Licence à l'université, les réductions de postes et d'options, les hausses d'effectifs dans les classes... Exigeons une véritable formation professionnelle des enseignants sans laquelle les écarts entre élèves vont continuer à se creuser !

Aujourd'hui plus que jamais, notre pays a besoin d'un système éducatif qui s'attaque réellement aux inégalités scolaires et traite la situation des élèves en grande difficulté. D'autres choix pour la réussite de tous les jeunes sont nécessaires afin que l'École remplisse les objectifs d'une École démocratique et ambitieuse.



Réunions d'Information Syndicale sur le temps de travail (RIStt)

Mercredi 19 janvier
9h00 - 12h00 à Sète
14h30 - 17h30 à Gange

Les RIS sont un droit ... Il faut en user !

Chacun a droit à 6h d'information syndicale par an, ces 6 h peuvent être décomptées des heures d'animations pédagogiques. Pour cela il suffit de prévenir votre IEN de votre participation à l'une ou l'autre des RIS par un simple courrier du type :

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application du décret 82447 du 28.05.1982, je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par la section syndicale du SNUipp 34, le à, de ,, à ,, heures.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments distingués

Signature.

Pour l'école, on ne doit pas se priver.



SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et Pégis

DOSSIER CARTE SCOLAIRE 2011

La nouvelle méthode du ministère

Pour atteindre l'objectif de non remplacement d'un départ à la retraite sur deux dans l'éducation nationale (quantifié dans le projet de loi de finances 2011 à la hauteur de 16 000 postes en moins, tous degrés d'enseignement confondus), le ministère a assigné aux recteurs, dans le courant du mois mai 2010, la tâche de rechercher les « gisements d'efficience » permettant de supprimer des postes dans chaque académie. Tout ceci bien entendu « sans dégrader les performances globales »...

Dans le 1er degré, il s'agit de diminuer le plafond d'emplois national des 5600 surnombres actuels et de 3367 postes supprimés au budget 2011 (non remplacement d'1 retraite sur 2) soit un total de 8967 ETP (Emplois Equivalent Temps Plein), alors que 4000 élèves supplémentaires (même en intégrant une nouvelle baisse de la scolarisation des moins de 3 ans) sont attendus dans les écoles à la rentrée 2011.

Dans le document « interne » finalement largement divulgué, intitulé « Schéma d'emplois 2011/2013 » Dialogue Centrale académie, le ministère avait listé en mai 2010 5 leviers académiques identifiables pour récupérer des postes, en laissant aux recteurs la « liberté de choisir » et de panacher entre certains de ces leviers, pourvu que le résultat final soit atteint.

1/ Augmentation de la taille des classes :

relèvement des seuils d'ouverture et de fermeture de classe
regroupement des structures

2/ Réduction du besoin de remplacement :

réduction du besoin de remplacement & ouverture du vivier de remplacement

3/ Baisse de la scolarisation à 2 ans

4/ Sédentarisation des enseignants « hors la classe »:

enseignement spécialisé – RASED - coordination/ animation pédagogique - personnels affectés à d'autres fonctions

5/ Intervenants extérieurs/assistants de langue

Chacun de ces leviers était accompagné d'une fiche spécifique présentant à la fois, l'objectif à atteindre, les données juridiques, la méthode à suivre, et évaluant même parfois l'impact et les risques politiques potentiels... des mesures choisies. Par exemple : le « regroupement des structures » dans l'école rurale comporte un risque majeur de confrontation politico-sociale avec les parents et les municipalités.

La préparation de la carte scolaire 2011, le chiffrage global des retraits d'emplois, leur répartition entre académies se sont donc discutés sur ces bases entre les recteurs et le ministère. On n'est plus dans la cure d'amincissement du mammoth, mais dans le désossage du service public d'éducation. Ce ne sont pas seulement les conditions de travail des enseignants des écoles qui vont fortement régresser, dans un contexte où a situation de ce point de vue là est déjà très tendue. C'est la possibilité même d'assurer pleinement le cœur de notre mission de service public : donner des chances de réussite égales à tous nos élèves.

+ sur notre WEB : un article détaillant la méthode de répartition des emplois du premier degré par académie et par département.. c'est là : <http://34.snuipp.fr>

Prévisions de Rentrée 2011 dans l'académie

Dans l'académie de Montpellier, 1196 élèves supplémentaires sont attendus dans les écoles des 5 départements à la rentrée 2011. Cette progression réelle minore très fortement l'évolution de la démographie scolaire (qui suit la courbe des naissances), parce qu'elle programme un nouveau seuil dans l'éviction des enfants de - de 3 ans des écoles publiques, une tendance continue depuis 5 ans. Malgré cette hausse de près de 1200 élèves, le ministère impose donc à l'académie de Montpellier 95 suppressions de postes.

	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr. Orient.	Académie
Prevision rentrée 2011 totale 1er degré	30818	64142	90302	4594	38009	227865
Ecart Préélémentaire % constat rentrée 2010	47	472	891	1	224	1635
Écart Élémentaire % constat rentrée 2010	-48	7	-182	-51	-151	-425
Écart Total 1er degré % constat rentrée 2010 (hors ASH)	-1	471	709	-51	68	1196
Dotation en poste rentrée 2011	-14	-5	-33	-7	-31	-91

Quels postes seront supprimés dans les départements ?

1196 élèves de plus à accueillir, mais 95 postes en moins dans les départements. Les mesures de carte scolaire seront rudes. Quels seront les « leviers d'efficience » retenus par les inspecteurs d'académie pour ouvrir des classes tout en perdant des moyens ? Reçue en audience par le recteur, une délégation académique du SNUipp a obtenu les éléments de réponse suivants. Les « leviers » privilégiés dans l'académie selon une combinaison variable entre les départements, pour procéder aux suppressions de postes seront les suivants :

Relèvement des seuils d'ouverture et de fermeture des classes

dans les secteurs géographiques sans difficulté particulière (d'une manière générale hors zones difficiles, Réseaux de Réussite Scolaire RRS et Réseaux Ambition Réussite RAR). En pratique cela se traduira par une augmentation moyenne sans précédent de la taille des classes et un alourdissement des conditions d'exercice de notre métier dont pâtiront par ricochet les élèves (plus grande difficulté à gérer l'hétérogénéité des classes et à mettre en place les éléments d'une pédagogie différenciée)

Nouvelle baisse de la scolarisation des moins de 3 ans : un cadeau aux structures d'accueil du privé, écoles sous contrat ou structures associatives.

Réduction des postes de remplacement par la substitution de vacataires et

**1196
élèves
de
plus**

**95
postes
en
moins**

contractuels (le vivier des M2...) à une partie des actuels TR ZIL et TR Brigade. Avec 8,33% de ses postes consacrés au remplacement des maîtres absents, le département connaît toujours des difficultés chroniques dans ce domaine. La diminution de ce potentiel n'améliorera en rien la situation. A la rentrée 2010, une dizaine de postes de TR ont été mobilisés pour ouvrir « irrégulièrement » des classes nouvelles devant un afflux d'élèves non prévu (mais nous avons pourtant une dotation positive de 30 postes...). Dans les faits il y a une vraie difficulté d'organisation du remplacement avec des vacataires et des contractuels.

L'exemple négatif du second degré en atteste : faible réactivité, zones déshéritées. Nous risquons surtout une baisse qualitative et quantitative du service de remplacement et des perturbations chroniques inédites dans le fonctionnement des écoles.

Nouvelles suppressions des postes de RASED,

dont notamment les postes dits « surnuméraires sédentarisés ». Il n'y a plus aucun départ en stage pour les CAPA SH E et G (les postes de réseaux). Les IA seront tentés de supprimer de manière préférentielle les postes libérés par les départs en retraite de leurs titulaires de même que ceux qui sont actuellement occupés à titre provisoire par des collègues non spécialisés. Qui prendra alors en charge le suivi de proximité des élèves les plus en difficulté ? Dans le 1er degré, l'ASH est en déshérence et tend de plus en plus à se réduire à l'accueil du handicap, que ce soit dans le domaine des formations qualifiantes (seuls départs en stage en CAPA SH option D) ou du développement des structures d'inclusion (CLIS).

Pour l'école, on ne doit pas se priver.



SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC

Analyse de l'évolution des 5 dernières années dans l'Hérault

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Elèves maternelle	35619	33473	33243	32494	32988	33567
Classes		1337	1314	1308	1307	1310
Moy/classe		25,04	25,3	24,84	25,24	25,62
Elèves élémentaire	54326	53698	54430	54783	55104	55500
Classes		2355,5	2358,75	2373,25	2387	2383
Moy/classe		22,8	23,08	23,08	23,08	23,29
2-3 ans	2280	1894	1753	1157	855	646
Taux de scolarisation		16,36	15,4	9,94	7,01	5,14

En 5 ans, il y a 1472 enfants de « moins de 3 ans » scolarisés en moins, alors que sur la même période si le taux de

plus, ce qui signifie qu'une classe nouvelle a été ouverte pour 65,53 élèves plus ; le taux d'encadrement (moyenne par classe) est passé de 22,8 à 23,3.

27 classes maternelles en moins

scolarisation était resté constant il devrait y en avoir 2308 soit 28 de plus qu'en 2006 En 2006 toujours, les « moins de 3 ans » représentaient : 5,66% des élèves des maternelles publiques, ils ne sont plus en 2010 que 1,9% ; leur taux de scolarisation est passé de 16,38 à 5,14 %.

Toujours en maternelle, le département a perdu 27 classes de maternelle (de 1337 à 1310), les écoles maternelles scolarisent pourtant 94 élèves de plus tout en ayant « mis à la porte » 1472 enfants de « 2 ans ».

En élémentaire, le département gagne 27,5 classes (de 2355,5 à 2383) mais les écoles scolarisent 1802 élèves de

Enfin sur le nombre total de classes ordinaires, il était en 2006 de 3692,5 classes, il est passé en 2010 à 3693.

Cette ½ classe permet d'accueillir les 1896 élèves de plus et avec 1472 « 2 ans » en moins. La pression démographique réelle (1896 + 1472 = 3341 élèves) a donc été largement

½ classe de plus pour 1896 élèves de plus

« gommée » et a permis au ministère d'afficher un différentiel du nombre de postes de +9 !! soit + 0,2 %...

ATTENTION : Les seuils existent toujours ... !

Sauf décision à prendre, les seuils votés par le CDEN sont toujours valables. Pour rappel, sûrement pas inutile ... ils sont jusqu'à ce jour les suivants :

	Écoles Maternelles			Écoles Élémentaires		
	ZSDA	ZI	ZEP,REP,...	ZSDA	ZI	ZEP,REP,...
Ouverture	≥ 30	≥ 29	≥ 26	≥ 27	≥ 26	≥ 24
Fermeture	≤ 25	≤ 23	≤ 20	≤ 23	≤ 22	≤ 20

Ces moyennes s'entendent avant mesure de carte scolaire.

En ZEP, REP, RAR, ... etc les seuils « maternelles » s'entendent « 2 ans » compris.

Une mesure de fermeture ne peut être prise que si le seuil d'ouverture n'est pas atteint après la fermeture.

Evolution des taux d'encadrement dans les écoles de l'Hérault

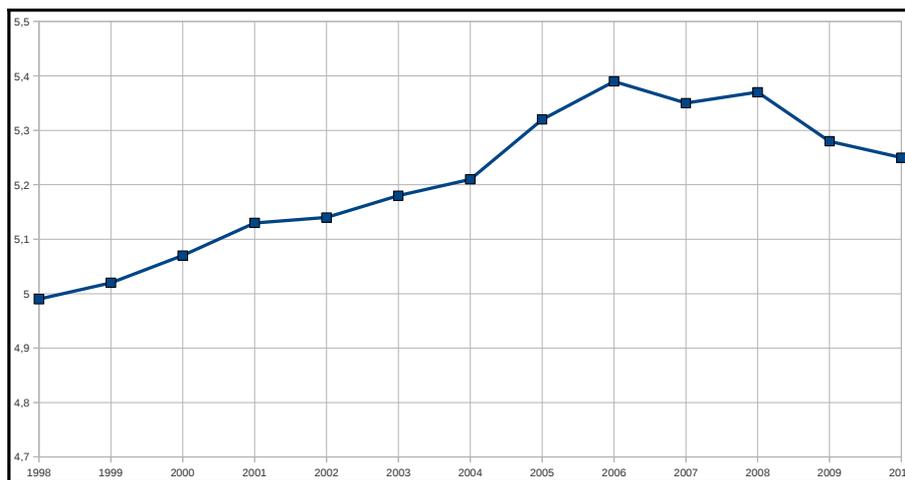
Pour mesurer globalement et en moyenne les taux d'encadrement entre départements, le Ministère utilise un indicateur dit « P/E ». Il s'agit d'un ratio entre le Nombre de postes d'enseignants des écoles (y compris TR et ASH) attribués à un département et le nombre Nombre d'élèves divisé par 100.

Cet indicateur rend assez bien compte de l'évolution du taux d'encadrement global dans le temps.

L'observation du P/E dans le 1er degré du

département de l'Hérault entre 1998 et 2010 met en évidence une amélioration significative et tendanciellement longue du P/E depuis la rentrée 1998. Cette amélioration s'accroît rapidement à compter de la rentrée 2000. Un effet attendu du grand mouvement de grève et d'occupation d'écoles, des parents et des enseignants, qui nous avait permis d'obtenir un substantiel plan de rattrapage. Le meilleur P/E sur est atteint à la

Le P/E de 1998 à 2010



arrivé restitua 30 postes au ministère qui pourtant ne lui demandait rien.

Entre 99 et 2006, tous les compartiments de la scolarisation se sont nettement améliorés : taille moyenne des classes (abaissement des seuils d'ouverture et de fermetures), accueil des enfants non francophones, non accueil des moins de 3 ans, maillage ASH plus serré des réseaux d'aide, départs en formation ASH dans toutes les spécialisations ASH, remplacement, bonification des seuils de décharges de direction en ZEP/REP, développement des écoles d'application par la multiplication de postes de MF, etc...

N'est-il pas temps de donner un coup d'arrêt à toutes ces régressions ?

La mise en place progressive de la Révision Générale des Politiques Publiques à cette date, marque un retournement de courbe. Depuis 2006, le P/E se dégrade d'année en année, nationalement comme dans l'Hérault. Et la plupart des acquis ont été remis en cause.

N'est-il pas temps de donner un coup d'arrêt à toutes ces régressions.

Il n'est pas trop tard pour informer les délégués du personnel de la situation de votre école, que vous attendiez une ouverture ou que vous craignez une fermeture ...

Faites connaître votre situation plutôt avant qu'après !!!

Une enquête est accessible sur le site du SNUipp-FSU 34, mais **un simple coup de fil peut aussi suffire !**

5 lycéens repassent au tribunal le mercredi 26 janvier à 10h30 place Pierre Flotte, parce que l'audience de décembre avait été reportée.

Je vous écris pour vous demander s'il vous serait possible de relayer l'info afin qu'il y ait du monde au tribunal, comme la dernière fois, s'il vous plaît.

En espérant qu'il ne fera pas aussi froid !

Merci de vous indigner, ça réchauffe !

La maman de Sophie, une des 5.

EVS aides à la direction d'école : pour solde de tout compte ?

La politique de réduction des dépenses publiques affecte de plein fouet les crédits

**Hier :
90 %**

du Ministère du Travail et le nombre de Contrats Aidés pris en charge.

charge de l'employeur Éducation Nationale.

Depuis le mois de septembre, le ministère du travail ne subventionne plus que 80 % des contrats et compte encore baisser dès janvier 2011, son engagement à 70 % voire moins par la suite.

signés pour un an éventuellement renouvelable, ne seront pour beaucoup pas prolongés au delà de leur premier terme d'un an. Ces annonces de fin de contrat prématurée ont déjà été faites à des EVS dans plusieurs circonscriptions. Le recteur a donné comme consigne aux IA de ne supprimer ces Emplois Vie Scolaire que pour les fonctions autres que celle d'Auxiliaires de Vie Scolaire.

Globalement ces crédits tout comme le nombre de contrats aidés diminuent. Les Emplois Vie Scolaire recrutés dans nos écoles relèvent de cette politique des contrats aidés (un entrée massive de la précarité dans le 1er degré, avant la généralisation des remplaçants vacataires contractuels).

**Aujourd'hui :
80 %**

L'éducation Nationale n'a pas prévu de compenser budgétairement ce transfert de charges. Elle règle donc le problème en diminuant le nombre de contrats qu'elle emploie, pour continuer à fonctionner dans les limites de l'enveloppe budgétaire.

L'aide administrative à la direction d'école comme les postes de surveillance dans les collèges et lycées sont particulièrement menacés. Beaucoup d'écoles vont

Anciennement CAE (Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi) ou CAV (Contrats d'Avenir), il n'existe plus depuis le 1er janvier 2010 que des CUI (Contrats Unique d'Insertion). Jusqu'à la rentrée 2010, ces contrats étaient subventionnés à 90 % par le ministère du travail, seuls 10% de la rémunération due restant à la

Des suppressions de contrats aidés sont donc programmées depuis la rentrée de septembre. Ces contrats d'une durée maximale de 2 ans pour la plupart, mais

**Et demain :
combien ?**

perdre cette aide administrative et sans doute de façon durable. Une résistance collective à ce plan de licenciement massif de salariés précaires s'organise.

Privé de public ?

L'amendement au projet de loi de finances pour 2011 transférant 4 millions d'euros à l'enseignement privé a été maintenu lors de l'examen du projet de loi en commission mixte

L'enseignement privé devait rendre initialement 1 633 postes à la rentrée prochaine. Un « effort » jugé « disproportionné » par le sénateur UMP. Selon Jean-Claude Carle, ces suppressions de

4 Millions d'€ en moins pour l'école publique

==

250 postes en plus pour le privé

paritaire, lundi 13 décembre 2010.

A l'initiative de Jean-Claude Carle, sénateur UMP de Haute-Savoie, cet amendement a rétabli à partir de crédits soustraits à l'enseignement public, l'équivalent de 250 postes pour le privé.

postes dans l'enseignement privé risquaient de « conduire à des situations dramatiques faute de moyens ».

Le recours de parlementaires de l'opposition, déposé au Conseil Constitutionnel contre cette disposition de la Loi de Finances vient d'être rejeté par cette instance.

Les recteurs auront une prime au mérite

Pour la première fois, les recteurs d'académie vont recevoir une prime au mérite, en fonction de "la réalisation des objectifs qui leur seront assignés, selon des textes publiés au Journal officiel. Jusqu'ici, la prime annuelle des trente recteurs, qui sont aussi chanceliers des universités, était de 19 000 euros, un montant fixe. A la faveur d'un décret et d'un arrêté publiés en novembre, leur prime comporte, à partir de cette année scolaire, deux volets : une part fixe de 15 200 euros, et une "part variable" dont le montant pourra aller jusqu'à 45 % de la part fixe, soit de 0 à 6 840 euros. Au total, un recteur pourra avoir jusqu'à 22 000 euros de prime. Le ministère de l'éducation nationale s'est refusé à tout commentaire. En mai dernier, le ministère avait diffusé aux recteurs une douzaine de pistes pour supprimer des postes de 2011 à 2013, dans le cadre de la politique de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, parmi

22 000 €

lesquelles l'augmentation du nombre d'élèves par classe.

ÉVOLUTION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

De son côté, le ministère de l'enseignement supérieur a affirmé qu'il était "totalement normal et naturel que les recteurs, qui sont responsables de la politique de l'éducation dans les académies, soient associés aux objectifs assignés par le gouvernement", ajoutant : "Cette politique est cohérente avec celle de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui a institué des primes au mérite pour les chercheurs et enseignants-chercheurs." Selon le ministère, cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'évolution du régime indemnitaire de l'ensemble de la fonction publique. Les préfets bénéficient aussi de primes de résultats, qui s'échelonnent de 8 250 euros pour un sous-préfet à 28 164 euros pour un préfet.

Le MONDE.fr du 20/10/10

Henri Barande est mort Le 9 décembre 2010

Nous étions tristes en l'accompagnant ce lundi 13 décembre. Ce n'est pas seulement parce qu'il est parti sans prévenir mais surtout parce que nous savons où maintenant il ne sera plus. Beaucoup l'ont rencontré en 2000, nous réclamions 630 postes. Il avait transformé les chiffres en poésie et la revendication en lien social. La fête fut magnifique. Demain dans les luttes il manquera.

A sa compagne Nicole, à ses enfants, à ses amis nous exprimons toute notre chaleureuse solidarité.

Le conseil syndical du SNUipp-FSU 34

+ sur notre WEB :

l'hommage rendu par un ami à un ami

STAGE FSU Fiscalité, Partage des richesses

Jeudi 17 février (de 9h à 17h)
au Lycée Mermoz à Montpellier

Animé par Daniel Rallet avec Michel Husson statisticien et économiste à l'Institut de recherches économiques et sociales.

La gouvernance mondiale – en dépit d'imprécations aussi vides qu'éphémères – laisse les mains libres aux spéculations financières et aux paradis fiscaux, faisant payer la crise à ses victimes.

+ sur son WEB : <http://hussonet.free.fr/solineg.pdf>

Ce stage de formation syndicale est ouvert à tous, syndiqués et non-syndiqués. Il faut informer l'administration par courrier un mois avant (donc avant le 17 janvier) Modèle à télécharger sur le site du SNUipp-FSU 34

Pour l'école, on ne doit pas se priver.



SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC

Circulaire du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, des Professeurs d'École et des PEGC.

Périodicité mensuelle - Directrice de publication: Hélène Giovannini,

SNUipp FSU - 474 Allée Henri II de Montmorency - Montpellier 34000 / tel 04 67 15 00 15 - fax 04 67 15 00 92

Dépôt légal : septembre 98 - imprimé par nos soins - Prix 0,75€ / CPPAP: 0314 S 08105 - Issn 1252 - 0578 - Abonnement 8 €